



## Litige associes regularisation des dettes contractees

Par **dannydan**, le **28/10/2013** à **20:24**

Bonjour,

nous sommes 3 associés à avoir monté une SARL à parts égales. L'un d'entre eux, Monsieur X, est gérant. Or celui ne nous donne plus signe de vie, nous laissant avec une dette de 15000€ et la dégradation de tout le matériel par sa négligence, il n'a jamais produit de livre de compte, n'a pas déposé les espèces gagnées sur notre compte (preuve à l'appui par la comptable), il n'a pas contracté l'assurance obligatoire pour notre affaire malgré plusieurs rappels oraux que je lui ai formulés. Mon autre associé ne souhaite plus honorer ses paiements.

Aussi j'aimerais savoir si j'ai la possibilité de régulariser cette situation, et de connaître les recours, s'il y en a, que j'ai à ma disposition, pour me sortir de cette affaire sans prendre en charge moi-même toutes les dettes de notre affaire.

Je remercie quiconque me viendra en aide pour me sortir de ce cauchemar.